EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210409-DEL112021-BF

Séance du 9 avril 2021

N° 11/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
02/04/2021

Date d'affichage
02/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 avril, s'est réuni , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme GAMEIRO Lucie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric

Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François

M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : Mme PAILLARD Elodie ;

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2021

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB du département, qui est de 21.54 %, s'ajoutera à celui de la commune qui était de 16.99% soit un taux TFPB de 38.53 %. La commune bénéficie d'un versement de coefficient à hauteur de 22 726 € pour compenser la perte de la Taxe d'habitation. M. le Maire et la commission de finance proposent de ne pas augmenter les taux des taxes TFPB et TFPNB.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 14)

- **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.53 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.15 %

Ainsi fait et délibéré le 09/04/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)